

Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre)
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année.
- le budget supplémentaire (BS) qui permet de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente (présentation en juin).
- le compte administratif (CA) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante),
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif.

S'agissant des résultats de 2019, présentés en pleine crise économique, ils apparaissent en décalage avec la situation actuelle.

Au nom de l'urgence, comme elle en a légalement la possibilité, la Région a présenté à la dernière minute, la plupart des éléments concernant le plan de relance intégré au budget supplémentaire.

Le CESER n'a donc pas pu produire, contrairement à l'habitude, son avis sur le budget supplémentaire. Certaines remarques sur des éléments transmis ont été intégrées en annexe de l'avis sur le compte administratif. Parmi ces éléments figuraient notamment les premières annonces concernant l'offre de transport collectif prévue en milieu rural. Ainsi que l'annonce des lignes TER dont la Région souhaite voir l'exploitation ouverte à la concurrence. Il s'agit des lots tram-train et sud Loire, soit environ 30 % du trafic réalisé. La CGT s'est exprimée sur le sujet dans son intervention face à Christelle Morançais (lettre du groupe n°167).

La CGT a voté l'avis du CESER.

LA CONTRIBUTION DU CESER [\(TELECHARGEABLE SUR LE SITE DU CESER\)](#)

Le CESER a produit une contribution plus longue que celles qu'il émettait auparavant sur le compte administratif.

Les taux d'exécution (rapport entre les crédits votés et les dépenses réalisés) sont élevés et conforme aux exercices précédents.

Chaque commission a examiné dans le domaine la concernant les dépenses qui ont fait l'objet de crédits non exécutés.

Les résultats 2019 sont globalement meilleurs que ceux de 2018, avec des recettes fiscales en hausse. La recette de CVAE notamment profite d'une base de valeur ajoutée produite par les entreprises du territoire en augmentation – mais le rapport rappelle que **la crise économique va inverser la situation en 2020**.

La capacité de désendettement (montant global des dettes divisé par le résultat constaté en exploitation) passe de 5,9 ans à fin 2018 à 4,8 ans à fin 2019. Là aussi, les résultats de 2020 risquent de conduire à une inversion de tendance.

Le Ceser note des améliorations dans la présentation dans le cadre du processus de certification des comptes dans lequel s'est engagé la Région.

Le CESER analyse également les comptes de satellites de la Région (Agence régionale solution et Co et Fontevraud). Il analyse les mesures techniques prises par la Région en réponse aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Enfin, en annexe, figurent des commentaires de chaque commission sur les éléments du budget supplémentaire connus lors de la rédaction de l'avis du CESER.

Concernant l'**ouverture à la concurrence de l'exploitation des lignes ferroviaires tram train et sud Loire**, le CESER, du fait des oppositions le traversant, ne prend pas position sur l'opportunité de l'anticipation de l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des TER. Il se limite à rappeler la vigilance sur la qualité de service et sur le coût de cette ouverture à la concurrence.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie Anne Blanche et l'ensemble de l'équipe du CESER pour le gros travail fourni afin de rédiger cet avis, très technique, dense et documenté.

L'étude des taux d'exécution permet de vérifier ce qui a été fait ou pas, même si globalement ils sont satisfaisants. La CGT attire cependant l'attention sur le fait que **nous devons veiller pour la suite de nos travaux à bien rester dans notre rôle de CESER. Nous ne sommes pas commissaires aux comptes, mais bien la société civile organisée en région dans son rôle de laboratoire d'idées** ; notre plus value n'est pas comptable, mais plutôt politique, au sens premier du terme.

Par ailleurs, l'étude des résultats de 2019 peut sembler quelque peu décalée du fait des conséquences prévisibles de la crise économique consécutive à la crise sanitaire. Les résultats en matière d'endettement de la Région seront fortement impactés par les mesures prises pour relancer l'économie, alors que les recettes fiscales, TVA et CVAE, diminueront fortement.

Il y a quelques années, **nombreux sont ceux qui louaient la corrélation entre le dynamisme économique de la Région et celui de ses recettes. La CGT y était opposée** pour deux raisons : d'abord, parce que cela pénalise les Régions les plus en difficulté économiquement, même si des mécanismes de compensation existent ; ensuite, parce qu'elle y voyait un risque en cas de retournement de la situation économique.

C'est exactement ce que nous constatons cette année. Et là encore, les régions les plus en crise seront aussi les plus touchées par la baisse des recettes fiscales.

On pourra argumenter en affirmant que la crise sanitaire est inédite et qu'un tel retournement de situation ne pouvait pas être prévu. Ce n'est que partiellement vrai. D'abord, **des pandémies mortelles ne sont pas une nouveauté**, la France a connu 30 000 décès de la grippe de Hong Kong en 1969, sans parler des 400 000 morts de la grippe espagnole à la fin de la première guerre mondiale. Ensuite, parce que **l'arrêt presque total de l'économie – que la CGT appelait de ses vœux au plus fort de la crise sanitaire, car la protection des salariés est la priorité – a été rendu nécessaire par la situation catastrophique de notre système hospitalier, mis à mal par des décennies d'économies budgétaires**. Une politique de soutien à la santé publique, que les professionnels soignants réclamaient depuis des années, aurait limité les conséquences de la crise – et aurait évité de devoir recourir à l'aide de l'Etranger, des hôpitaux allemands aux médecins cubains.

Par ailleurs, cette crise appelle au renfort des mécanismes de protection et des services publics, au bénéfice des populations les plus précaires.

La relance d'une économie recentrée sur la réponse aux besoins des populations, pour un développement humain durable qui préserve l'environnement, appelle des moyens importants, au niveau local, régional, national et international. **La CGT réaffirme donc aujourd'hui la nécessité d'une réforme fiscale d'ampleur, aboutissant à un impôt plus juste, et l'attribution de ressources aux collectivités locales à la hauteur de leurs besoins.**

La CGT votera l'avis.

QUELQUES EXPRESSIONS EN SESSION :

CFDT :

Les vents ont été porteurs, mais maintenant la tempête se lève. Il faut peser de manière contra cyclique : des marges de manœuvre existent, dans un contexte de taux bas. Il faut mobiliser les acteurs privés et publics.

VOTES : L'avis a été adopté par 83 voix pour et 2 abstentions.

L'ensemble des camarades de la délégation CGT ont participé aux travaux sur cet avis.